

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le jeudi 15 septembre 2022 au centre socioculturel de Cabannes sur la convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

n° 105/2022	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</u> Élection du 4ème Vice-Président	Adoptée à l'unanimité
n° 106/2022	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</u> Modification de la composition du Bureau	Adoptée à l'unanimité
n° 107/2022	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</u> Indemnités de fonction au Vice-Président nouvellement élu	Adoptée à l'unanimité
n° 108/2022	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</u> Modification des représentants au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles	Adoptée à l'unanimité
n° 109/2022	<u>EAU ET ASSAINISSEMENT :</u> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement	Adoptée à l'unanimité
n° 110/2022	<u>EAU ET ASSAINISSEMENT :</u> Extension du périmètre de la régie des eaux de Terre de Provence aux communes de Graveson et Maillane	Adoptée à l'unanimité
-	<u>EAU ET ASSAINISSEMENT :</u> Participation pour équipement public exceptionnel pour la réalisation d'une zone à vocation commerciale sur Maillane	Retrait de la question
n° 111/2022	<u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :</u> Charte du parc régional des Alpilles 2023-2038	Adoptée à l'unanimité
n° 112/2022	<u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :</u> Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de VERQUIERES	Adoptée à l'unanimité
n° 113/2022	<u>GEMAPI :</u> Désignation d'un représentant de Terre de Provence à la future Commission Locale de l'Eau (CLE) et au sein du Comité de Rivière de la Durance	Adoptée à l'unanimité
n° 114/2022	<u>GEMAPI :</u> Révision statutaire du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD)	Adoptée à l'unanimité
n° 115/2022	<u>TOURISME :</u> Adhésion à la prochaine convention EuroVélo8	Adoptée à l'unanimité
n° 116/2022	<u>RESSOURCES HUMAINES :</u> Création d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité

n° 117/2022	RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois non permanents	Adoptée à l'unanimité
n° 118/2022	RESSOURCES HUMAINES : Participation mutuelle	Adoptée à l'unanimité
n° 119/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du rapport annuel 2021 de la Société Publique Locale AREA Région Sud	Adoptée à l'unanimité
n° 120/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission Aménagement rural	Adoptée à l'unanimité
n° 121/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission MIN	Adoptée à l'unanimité
n° 122/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission Pluvial	Adoptée à l'unanimité
n° 123/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission action sociale et politique de la ville	Adoptée à l'unanimité
n° 124/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission environnement	Adoptée à l'unanimité
n° 125/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission développement économique	Adoptée à l'unanimité
n° 126/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission eau et assainissement	Adoptée à l'unanimité
n° 127/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Election des membres de la commission communication	Adoptée à l'unanimité
n° 128/2022	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Désignation d'un représentant du Conseil communautaire pour siéger au Conseil Territorial de Santé	Adoptée à l'unanimité
n° 129/2022	DÉCHETS : Engagement en vue de l'adhésion à la charte régionale « zéro déchet plastique »	Adoptée à l'unanimité

Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L. 5211-1 du CGCT

La Présidente,

Mme Corinne CHABAUD

